dodis.ch/41984

5

E 2300 Paris 26

Der schweizerische Gesandte in Paris, J. K. Kern,
an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departements,
P. Cérésole

B Confidentiel Paris, 22 mars 1873

Après une interruption d'une semaine, Mr de Rémusat a reçu hier après midi les membres du corps diplomatique. J'ai remis à cette occasion au Ministre des Affaires Etrangères une dépêche exposant les réclamations du Département des Postes Suisses au sujet des lenteurs apportées à la transmission des correspondances, et j'ai appuyé verbalement les demandes de la Suisse pour l'accélération du service des postes sur les deux voies de Pontarlier & de Belfort.[1]

M. de Rémusat et aucun des Ministres français n'assistait au dîner donné jeudi par M. Thiers au Corps diplomatique. Je n'avais donc pu m'entretenir avec lui des diverses questions qui font l'objet de l'office que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois.[2] Mr Thiers, qui n'est arrivé qu'au moment de se mettre à table, a été ensuite tellement entouré, par des dames sourtout, qu'une conversation confidentielle avec lui eût été impossible.

J'ai donc jugé indispensable d'aborder avec M. de Rémusat la question de l'attitude de la presse française et de Mgr de Nîmes à l'égard des conflits religieux en Suisse.

Conformément à Vos instructions, j'ai eu soin de dire à Mr de Rémusat que, si je lui en parlais, c'était plutôt *comme simple particulier,* et pour profiter de ce qu'aucun de mes collègues n'attendait dans la salle des pas perdus. J'ai même évité le

---

1. *Vgl. das Schreiben von Borel an Kern vom 18. 3. 1873* (E 2200 Paris 1/93).
2. *In diesem Schreiben führte Cérésole aus: [...]* J'attire aussi votre attention sur une lettre de Mgr. Plantier, Evêque de Nîmes, publié par le *Courrier de Genève* du 9 Mars *[...].*

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer ce qu'il y a de surprenant dans le fait qu'un Evêque français, nommé par le Gouvernement de la France, accuse dans une lettre destinée à la publicité, un Gouvernement ami de la France d'être composé de traîtres et de vendus. Il ne sera peut-être pas inutile que, sans provoquer le moins du monde des mesures de répression que nous ne songeons point à réclamer, vous saisissiez une occasion favorable pour faire connaître aux membres du Gouvernement de la République Française avec lesquels vous toucherez ce sujet, qu'un pareil langage ne passe pas inaperçu en Suisse, et que bien loin de contribuer à l'apaisement des passions religieuses et aux bons rapports entre les deux pays, il ne peut que surexciter l'opinion publique et irriter les esprits!

Vous savez d'ailleurs aussi bien que nous ce qu'il faut croire des accusations que la presse ultramontaine dirige contre le Conseil fédéral. Nous n'avons eu avec le Gouvernement allemand aucune entente quelconque, et si nous suivons avec intérêt ce qui se passe en Allemagne sur le terrain confessionnel, si de plus, ce qui est bien naturel, nous sommes satisfaits de voir que les tentatives envahissantes de l'ultramontanisme rencontrent dans M. de Bismark un puissant adversaire, nous n'en sommes pas moins restés absolument et complètement indépendants dans la ligne de conduite que nous avons suivie *[...]* (E 2200 Paris 1/91).

Dodis

dodis.ch/41984

mot «officieux» en parlant de notre entretien, & j'ai insisté en commençant sur le caractère purement *intérieur* de ces conflits.

J'ai abordé ensuite, en me conformant strictement aux indications contenues dans Votre office du 11 Mars, les deux points 1° qu'il est faux que le Conseil Fédéral ait agi dans ces questions sous une influence étrangère quelconque. 2° que le langage provocateur de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, n'a pas passé inparçu à Berne, et que le Conseil Fédéral a été étonné de voir un prélat nommé par le Gouvernement Français se servir de termes pareils dans une lettre évidemment destinée à la publicité et reproduite en effet par la presse. Ces publications ne peuvent qu'augmenter l'irritation & provoquer de fâcheux effets, surtout lorsqu'elles viennent s'ajouter aux excitations émanées d'une grande partie de la presse française.

M. de Rémusat a répondu: «Quant à l'évèque de Nîmes, c'est peut-être l'homme le plus violent de notre clergé. Il l'a prouvé dans plus d'une publication, et récemment encore dans une polémique dirigée contre Mgr Dupanloup.» Mr de Rémusat a ajouté qu'il ne pouvait qu'approuver l'opinion du Conseil Fédéral qu'il n'y a pas lieu de provoquer des mesures de répression contre ce prélat, les mesures de cet ordre n'ayant jamais produit de résultat favorable. Quant à l'accusation formulée contre le Gouvernement de la Suisse d'avoir agi sous une influence étrangère, tout homme sérieux sait quelle valeur il faut lui attribuer.

Mr de Rémusat a continué ensuite dans les termes suivants:

«Je ne puis vous cacher que je vois avec regret ces conflits, et ces rapports tendus entre les deux confessions qui se partagent le peuple suisse. En *[ce]* qui nous concerne, Gouvernement français, nous ferons tout notre possible pour éviter ces conflits. L'expérience prouve malheureusement que, même lorsqu'on n'a pas tort, on est toujours le plus souvent forcé de faire certaines concessions auxquelles on se serait refusé au début, parce que les populations réclament la célébration du service religieux, et qu'en mettant de côté les curés ou les évêques reconnus à Rome, on se trouve dans l'impossibilité de les remplacer. Alors même qu'on leur trouverait des successeurs, ceux-ci sont repoussés par Rome, & les populations qui ont encore la foi catholique se livrent à des agitations dangereuses. Je m'effrayerais par exemple, de suspendre en France une centaine de curés à la fois, ne sachant pas comment les remplacer. Je me permets cette observation sans vouloir en aucune manière exercer une influence quelconque sur l'attitude de tel gouvernement cantonal. C'est une simple considération personnelle qui m'a été suggérée par la lecture des journaux et des rapports de Mr Lanfrey. Avez-Vous un nombre important de curés qui ne marchent pas avec ceux contre lesquels les autorités civiles sont actuellement en lutte?»

J'ai répondu qu'il ne m'était pas possible de formuler un chiffre quelconque, mais que les curés anti-infallibilistes étaient, à mon avis, un petit nombre proportionnellement aux autres.

«Vous êtes comme nous», a continué le Ministre des Affaires Etrangères. «Le nombre de nos évêques & de nos curés gallicans diminue de jour en jour, à mon grand regret, et l'esprit romain est plus répandu qu'autrefois.»

J'ajouterai que Mr de Rémusat s'est exprimé pendant tout l'entretien, de la manière la plus calme, & je crois pouvoir Vous assurer que la pensée dominante du Ministre a été un sentiment de regret motivé par les embarras considérables

dodis.ch/41984

qu'il prévoit comme conséquence de cette lutte. Mr de Rémusat n'a pas prononcé le moindre mot de blâme à l'adresse des autorités fédérales, ce qui est du reste assez naturel, de la part d'un homme dont les opinions anticléricales sont connues.

J'ai répondu à Mr de Rémusat que ces difficultés étaient prévues dans toute leur gravité par le Conseil Fédéral & par les Gouvernements Cantonaux. L'attitude prise par ces derniers est non seulement nécessité par l'état de l'opinion publique, mais elle se justifie encore par le fait que, depuis l'expulsion des jésuites du territoire de la Confédération, nous avions eu des relations satisfaisantes avec l'Eglise catholique. Les autorités civiles vivaient en paix avec Rome & avec les évêques. L'attaque est venue de Rome et non du pouvoir civil. C'est la proclamation du dogme de l'Infailleté*[sic!]* & des doctrines du syllabus qui ont engagé le clergé à changer d'attitude, à se faire aggresseurs, et il est bien naturel que l'autorité civile use de son droit de nécessaire et légitime défense. — Déjà à des époques anciennes de notre histoire, déjà avant la Réformation, les Suisses ont refusé de tolérer les empiètements du clergé. Le *Pfaffenbrief* du XIVe Siècle était l'expression de l'opinion publique de cette époque et avait formé d'une manière très énergique & très brève le sentiment général: «Nous voulons rester maîtres chez nous». Telle est aujourd'hui encore, la manière de penser de tous les hommes indépendants, & de tous les Suisses qui refusent de se courber devant les décrets du Vatican.

«La presse française, presque unanimement, a blâmé, & cela dans des termes parfois peu convenables, les mesures prises contre M. Mermillod. Il n'aura pas échappé à V.Exc. qu'il s'agissait là d'une mesure de haute police, qui présente plus d'une analogie avec les récentes décisions du Gouvernement Français contre un prince de l'ancienne maison impériale. La position est même plus favorable encore pour le Conseil Fédéral que pour le Cabinet de Versailles. Tandis que le prince Jérôme Napoléon déclarait vouloir vivre en simple particulier & se soumettre aux lois françaises, Mr Mermillod refusait opiniâtrement de respecter les décisions des autorités de son pays et prétendait remplir en Suisse, malgré la volonté de l'autorité civile & en violation de conventions internationales, des fonctions à lui conférées par un pouvoir étranger. Le séjour du prince Napoléon était même, sous plus d'un point de vue, moins dangereux en France, que ne l'aurait été celui de Mr Mermillod dans un Canton de 100.000 âmes seulement, partagé en deux moitiés égales entre catholiques et protestants, au milieu d'une population déjà surexcitée, agitée & travaillée par lui de longue main, et celà au moment où il proclamait sa volonté énergique de résister.

Mr de Rémusat s'est borné à entendre mes explications, sans prononcer un seul mot ni de blâme ni d'approbation.

Au moment oû je me levais, le Ministre des Affaires Etrangères m'a tendu les mains et m'a vivement remercié des paroles de sympathie pour la France & de confiance pour l'avenir de la République Française, que j'avais prononcées au banquet de la Société Helvétique de Paris, et qu'il avait lues dans le *journal* des *débats*.

Au dîner donné par Mr Thiers avant-hier Jeudi, Mr Olózaga m'a dit que Mr Roberto Robert, homme de lettres, républicain de la veille, savant distingué & très libéral, avait été nommé Ministre d'Espagne à Berne. Mr Roberto Robert est attendu à Paris très prochainement. Il sera probablement porteur de la Réponse

dodis.ch/41984

de Mr Castelar à la communication[3] du Conseil Fédéral au sujet de la reconnaissance de la République Espagnole.

Mr Chenevière, que j'ai vu ce matin, m'a annoncé que la Banque de Paris et des Pays-Bas était toujours favorablement disposée pour le percement du Simplon, mais persistait à faire dépendre toute initiative de sa part de la demande qui lui serait adressée par le Gouvernement Français. Mr Chenevière partira Lundi pour Strasbourg, & a l'intention de s'arrêter à Berne pour conférer avec Vous, avant de rentrer à Genève, des résultats de son voyage.

Mr Dufaure, Ministre de la Justice, auquel j'avais demandé une audience pour l'entretenir de la question du service militaire des fils de Français naturalisés en Suisse, ainsi que des mesures à prendre pour assurer l'application du traité franco-suisse du 15 Juin 1869[4], m'avait exprimé le désir d'étudier ces questions en détail avant d'en conférer avec moi. L'audience a été fixée à Mercredi prochain.

---

3. *Mit Note vom 24. 2. 1873 hatte der Bundesrat die republikanische Regierung anerkannt* (E 1001 (E) q 1/98, Nr. 919a). *Vgl. auch* E 2/895.

4. Vertrag über den Gerichtsstand und die Vollziehung von Urteilen in Zivilsachen (AS 1866—1869, IX, S. 1002—1022). *Vgl. auch* E 13 (B)/57.